

Conseil Municipal de Frontenaud

Séance du VENDREDI 4 octobre 2024 à 20h30, salle du conseil

Présents : Christine LOUROT, Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Claire JAEGER, Roselyne STEURER, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Céline RAPP, Thomas ECOCHARD,

Excusés : Clément MARTIN (pouvoir à Éric DE VECCHI), Blaise STEURER (pouvoir à Roselyne STEURER)

Président de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h30
Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne se manifeste : **Éric DE VECCHI est élu secrétaire de séance.**

Madame le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Création d'emploi de 2 agents recenseurs. Accepté à l'unanimité

1. Procès-verbal séance du 05 Juillet 2024 :

Madame le Maire demande au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2024. Aucune remarque n'étant faite, le conseil passe au vote ; le PV de la séance du 05 juillet 2024 est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.
10 voix pour et 2 voix contre

2. ONF : programme de coupes exercice 2025 : L'ONF nous propose comme tous les ans un programme de coupe affouage. Cette année les parcelles proposées sont la 15a, 16a, 8 et 9. Le programme de coupe 2025 est accepté à l'unanimité.

3. Titularisation adjoint technique : un adjoint technique en charge de l'assistance des enfants de la maternelle pendant le temps méridien arrive à la fin de sa période de stage.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la titularisation de cet agent pour une durée hebdomadaire de 3.15/35^{ème}.

4. Bresse louhannaise intercom' : Madame Le Maire explique que BLI nous propose une convention de mise à disposition d'une personne du service système d'information : Le coût pour la commune sera uniquement le paiement des heures de travail de l'intervenant(e) d'après son taux horaire selon sa situation administrative.
10 pour 2 abstentions

5. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en zone FRR : Madame le Maire explique que le conseil municipal a la possibilité d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones FRR, France Ruralité Revitalisation (ex ZRR). Cette exonération concerne les entreprises uniquement sans rétroactivité.

Le conseil municipal accepte l'instauration de cette exonération à l'unanimité

6. Convention d'honoraires avocat : Madame Le Maire explique que suite à la requête de M. STEURER déposée auprès du tribunal administratif de DIJON, la commune a dû s'attacher les services d'un cabinet d'avocat de DIJON. Les honoraires s'élèvent à 2 000 € TTC.
La convention d'honoraires est acceptée par 10 voix pour et 2 abstentions

7. Création de 2 postes d'agents recenseurs : Madame Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Il y a lieu de créer 2 postes d'agents recenseurs non titulaires et à temps non complet, avec une rémunération brute de 1 200 €/agent, à laquelle s'ajoutent les frais liés aux formations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de 2 emplois d'agents recenseurs dans les conditions annoncées.

7. Actions du maire dans le cadre de ses délégations :

2 DIA : vente De Buffala/Marcarelli et vente Thers/Amiot

La commune n'a pas souhaité préempter

Madame le Maire a pris contact avec l'entreprise De la Cave au Grenier pour la vente de divers bibelots et de mobiliers qui se trouvaient dans la maison Androz. Certains objets ont été vendus à cette entreprise.

8. Compte-rendu des commissions :

Commission bois communaux : les inscriptions pour l'affouage sont à faire auprès de secrétariat de mairie.

Commission cimetièrè : la matinée désherbage est prévue le 12 octobre prochain.

La bineuse achetée en commun avec 3 autres communes a été passée, mais certains endroits sont non accessibles avec la machine.

9. Informations diverses.

- La gestion de l'appartement vacant dit de l'ancienne cure est en cours de négociation avec le cabinet Touillier.

- Travaux église : les travaux de sécurisation de l'église commencent lundi. Le retable a été décroché du mur et mis en sécurité pendant la période des travaux.

- Sécurité routière : à la suite de la demande d'un administré se plaignant de la vitesse excessive route du Curtil, le radar pédagogique a été mis en place. Prise de contact avec la DRI qui a fait une proposition d'aménagement du secteur. Un questionnaire a été distribué aux administrés.

- Madame Le Maire annonce la visite de Monsieur le SOUS-PREFET le 16 octobre prochain dans l'après-midi.

- Marchés estivaux : bilan satisfaisant des 4 marchés aussi bien pour les commerçants que les chalands.

- Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants ; en cas de renouvellement de la convention, la procédure se passe via internet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h17.